

Le Conseil Municipal convoqué le 19 mars 2011 suivant les dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni le 31 mars deux mille onze à la Mairie à vingt heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Noël GUESNIER, Maire,

Etaient présents : Jean-Noël GUESNIER - Bernard MARQUETTE – Pierre POILANE – Michel FONTAINE – Olivier DHOURY – Michel DEMEILLIEZ – Jean BARON – Sylvie MAUREY – Michel LAMORT – Nicolle CHEMELLO – Catherine BATAILLE – Jean-Luc MIGNARD – Daniel BOILET – Thérèse REBOTIER – Cécile GAMBIER – Geneviève BROZYNA – Thérèse-Marie LAMARCHE - Jeannine MALEK - Jacques DESMOULIN - Pascal PILLOT

Etaient absents représentés : Bernard BASTIDE (pouvoir à Thérèse REBOTIER) Corinne MINIGGIO (pouvoir à Jacques DESMOULIN) Janine LUU VAN DONG (pouvoir à Michel DEMEILLIEZ) - Eva HUTIN (pouvoir à Pascal PILLOT) Sabine BAYARD (pouvoir à Olivier DHOURY) Michel HARNY (pouvoir à Michel FONTAINE)

Etaient absents : Serge THOREL

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint :

Conseillers sont présents, 20  
Conseillers sont représentés, 6  
Absent 1

Approbation du compte rendu du 10 février 2011 à la majorité.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est élue secrétaire de séance Madame Jeannine MALEK.

Ordre du jour :

- 1- Compte administratif 2010
- 2- Compte de gestion 2010
- 3- Restes à réaliser 2010
- 4- Balance
- 5- Affectation des résultats
- 6- Tarifs 2011
- 7- D.O.B
- 8- Subventions aux associations 2011
- 9- Indemnité de gardiennage église
- 10- Vacation distribution des sacs déchets ménagers
- 11- Redevance d'occupation du domaine public
- 12- Adhésion au SAO
- 13- Rapport d'activité 2010 du SIVOC
- 14- Motion contre la fermeture de classe
- 15- Convention d'occupation d'espace public avec le Conseil Général
- 16- Règlement des brocantes organisées sur la commune

### **1<sup>er</sup> Point Compte Administratif 2010**

Présenté par Bernard MARQUETTE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BARON Jean, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur GUESNIER Jean-Noël, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		356 116,68		319 520,64		675 637,32
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	729 840,36	604 863,01	3 753 607,45	3 548 063,01	4 483 447,81	4 152 926,02
<b>TOTAUX</b>	729 840,36	960 979,69	3 753 607,45	3 867 583,65	4 483 447,81	4 828 563,34
Résultats de clôture		231 139,33		113 976,20		345 115,53
Restes à réaliser	218 325,28	149 873,28			218 325,28	149 873,28
<b>TOTAUX CUMULES</b>	948 165,64	1 341 992,30	3 753 607,45	3 981 559,85	4 701 773,09	5 323 552,15
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>218 325,28</b>	<b>381 012,61</b>		<b>113 976,20</b>		<b>345 115,53</b>

2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 31 mars 2011 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, 0 contre, 3 abstentions, 23 pour**

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**2<sup>ème</sup> Point Compte de Gestion 2010**  
Présenté par Bernard MARQUETTE

Concernant l'approbation du compte de gestion par Mme BIERJON, receveur, le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;

Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, 0 contre, 3 abstentions, 23 pour**

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**3<sup>ème</sup> Point Restes à réaliser 2010**  
Présenté par Bernard MARQUETTE

(document à coller)

**4<sup>ème</sup> Point Balance**  
Présenté par Bernard MARQUETTE

**5<sup>ème</sup> Point Affectation des Résultats**  
Présenté par Bernard MARQUETTE

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 319 520,64€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

(document à coller)

**6<sup>ème</sup> Point Tarifs 2011**  
Présenté par Bernard MARQUETTE

5<sup>ème</sup> délibération fournitures scolaires

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Fixe à 40€ (33€ + 7€) par enfant le montant des fournitures scolaires pour l'année scolaire 2010/2011.

Le crédit pour le projet d'école est fixé à 780€

6<sup>ème</sup> délibération Allocation scolaire 2011/2012

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Fixe à 36 € par enfant, l'allocation scolaire qui sera versée aux enfants jusqu'à 18 ans, scolarisés dans le secondaire et dont le(s) revenu(s) des parents ne sont pas imposables (année scolaire 2011/2012).

7<sup>ème</sup> délibération Allocation activités culturelles

Arrête ainsi qu'il suit les allocations versées par la Commune pour les activités culturelles et sportives des Etablissements scolaires et du Centre de Loisirs.

**ALLOCATIONS VERSEES PAR LA COMMUNE POUR LES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES.**

ACTIVITES ORGANISEES PAR LES ECOLES, COLLEGES, LYCEES OU ASSOCIATIONS AGREES PAR CES ETABLISSEMENTS :

POUR CHAQUE ENFANT :

- ⇒ 47 € Pour les séjours de 3 à 7 jours
- ⇒ 79 € Pour les séjours supérieurs à 7 jours
- ⇒ L'allocation versée ne peut être supérieur à 50 % du coût du séjour avec un maximum de 47 € ou 79 € selon le cas.
- ⇒ Les revenus des familles n'entrent pas dans le calcul de l'allocation.

ACTIVITES ORGANISEES PAR LES ECOLES DE LA COMMUNE :

**CLASSES DE DECOUVERTE, VACANCES DES ADOLESCENTS**

⇒ le quotient familial leur est appliqué :

$$\frac{R = \text{Revenu imposable}}{N = \text{Personnes à charge}} = Q$$

⇒ (1 conjoint + enfants à charge)

<b>BAREME :</b>	<b>PARENTS</b>	<b>COMMUNES</b>	
	Q < 3685 €	10 %	90 %
De 3686 à	4351 €	20 %	80 %
De 4352 à	5433 €	30 %	70 %
De 5434 à	6546 €	40 %	60 %
De 6547 à	7661€	50 %	50 %
De 7662 à	9787 €	60 %	40 %
De 9788 à	11992 €	70 %	30 %
De 11993 à	13814 €	80 %	20 %
	> 13815 €	90 %	10 %

Une majoration de 10% sera appliquée sur chaque tarif pour les familles extérieures à Choisy au Bac.

Dans tous les cas, un montant de 5,25 € x nombre de jours du séjour) restera à la charge des parents s'il y a hébergement.

Une pénalité de 10% du coût du séjour sera appliquée pour tout désistement non justifiable après inscription.

Pour les vacances « Adolescents », et après application du quotient familial, il restera à la charge des parents un minimum de :

- ⇒ 170 € pour le premier enfant,
- ⇒ 136 € pour le second enfant,
- ⇒ 102 € pour le troisième enfant.

Les aides sous forme de bons CAF, Comité d'Entreprises ou autres sont pris en compte dans le calcul d'attribution des aides de la Commune.

8<sup>ème</sup> délibération prix de l'heure aux associations pour l'été des jeunes

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Fixe à 6,60 € le prix de l'heure à verser aux Associations qui participent à l'été des jeunes.

9<sup>ème</sup> délibération Bons naissances

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Fixe le montant à 17 €.

➤ **LES BONS DE NAISSANCES POUR 2011**

10<sup>ème</sup> délibération vacations funéraires

En application de la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide de fixer le taux de vacation funéraires à 23 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

11<sup>ème</sup> délibération allocation stagiaires (plus de 3 semaines)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de verser une allocation de 150€ en récompense des services rendus aux jeunes effectuant un stage d'au moins 3 semaines dans les services de la Mairie.

12<sup>ème</sup> délibération Tarif été des jeunes

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Fixe pour 2011 :

- ⇒ L'INSCRIPTION "ETE DES JEUNES" A : 6,40 €

13<sup>ème</sup> délibération concessions cimetières

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide d'augmenter les concessions de cimetière ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2011 :

Caveau provisoire	2,50 € par jour
Concession trentenaire	144,00 €
Concession cinquantenaire 2,5 m <sup>2</sup>	192,00 €
Concessions cinquantenaire double 5m <sup>2</sup>	372,00 €
Case trentenaire au columbarium 2 urnes	1056,00 €
Case trentenaire au columbarium 3 urnes	1392,00 €
Case cinquantenaire au columbarium 1 urne	992,00 €
Case cinquantenaire au columbarium 2 urnes	1434,00 €
Case cinquantenaire au columbarium 3 urnes	1653,00 €

14<sup>ème</sup> délibération tarifs locations de salles et matériels

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide de fixer au 1<sup>er</sup> Avril 2011 les tarifs de location des salles et du matériel ainsi qu'il suit :

<b>SALLE POLYVALENTE</b>	CHOISY	EXTERIEUR
VIN D'HONNEUR : 12 H à 20 H	115 €	170 €
1 JOUR : 8 H à 6 H le lendemain	335 €	576 €
2 JOURS : 8 H à 6 H le surlendemain	532 €	880 €
LOCATION TABLES RONDES : 5,20 € LOCATION NAPPE : 3,10 €	/	
<b>BRUNERIE</b> VIN D'HONNEUR : 12 H à 20 H <b>exclusivement pour les mariages à CHOISY</b>	157 €	PAS LOUE
<u>LOCATION DU MATERIEL</u>		
TABLES : 1,60€	BANCS : 1,10 €	CHAISES : 0,60 €

15<sup>ème</sup> délibération location petits barnums

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide de louer les petits barnums pliants pour les vins d'honneur dans le parc de la Brunerie aux Cosaciens et aux élus qui le demandent au tarif de 54 € les trois barnums, et la gratuité pour le personnel communal.

Une caution de 200€ sera en outre demandée pour tout le monde.

16<sup>ème</sup> délibération droit de place hors marché

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide d'instaurer un droit de place hors marché. Fixe aussi qu'il suit le barème applicable au 1<sup>er</sup> avril 2011:

<u>Fête Foraine</u> : le mètre linéaire (stand, tir à la carabine, confiserie, loterie)	2.05 €
<u>Manège circulaire</u> , forfait	51 € + (1 € X diamètre) 52
<u>Manège</u> autre	51€ + (1 € X périmètre : 4) 52
<u>Branchements</u> : forfait semaine (donne accès aux	

compteurs eau et électricité)	52 €
<u>Camion outillage ou assimilé</u> , forfait	52 €
Camion restauration	2 € de l'heure
<u>Cirque</u> :	
moins de 20 mètres de diamètre (avec branchement eau, électricité et consommation)	105 € par semaine
20 mètres de diamètre et plus (avec branchement eau, électricité et consommation)	226 € d°
<u>Gens du voyage</u> par caravane (branchement : voir ci-dessus)	42 € d°
En outre il sera demandé pour garantir le bon usage et respect du terrain, un chèque de caution par emplacement	155 €

Une convention et un règlement seront établis par la police municipale et vue par la commission administration et gestion.

### 17<sup>ème</sup> délibération tarif médiathèque

#### **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Fixe ainsi qu'il suit les tarifs de la médiathèque à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 :

➤	COTISATION VIDEO : .....	11,20 €
➤	COTISATION LIVRES, CD, CD-ROM ENFANTS : ....	1,10 €
➤	COTISATION LIVRES, CD, CD-ROM ADULTES : ...	4,30 €
➤	PENALITES DE RETARD : .....	2,05 €
➤	DROIT ACCES INTERNET : .....	6,30 €
➤	COTISATION GLOBALE : .....	16,80 €
➤	IMPRESSION MULTIMEDIA : .....COULEUR	0,55 €
➤	IMPRESSION MULTIMEDIA : NOIR ET BLANC	0,25 €
➤	REPLACEMENT DE LIVRE OU CASSETTE VIDEO, SUITE A PERTE, OU DETERIORATION AU PRIX DU COUT D'ACHAT.	

### 18<sup>ème</sup> délibération tarif restauration scolaire

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Fixe au 1<sup>er</sup> juillet 2011 ainsi qu'il suit le barème de la restauration scolaire.

TARIF PAR REPAS QUOTIENT FAMILIAL	1 <sup>er</sup> ENFANT	A PARTIR DU 2 <sup>ème</sup> ENFANT
< 258	1,55€	1,05€
259 à 430	2,35€	1,45€
431 à 732	3,10€	2,05€
733 à 947	3,85€	3,00€
> 947	4,70€	3,85€

Tarif pour les enfants extérieurs à la commune 6,10€.

19<sup>ème</sup> délibération tarif des boissons et repas

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide de ne pas augmenter les tarifs des boissons et repas à faire lors de l'organisation des manifestations

**BOISSONS**

Eau	0,60€
Coca cola	1,20€
Orangina	1,20€
Perrier	1,20€
Café	0,50€
Bière pression	1,50€
Champagne	17€
Verre de vin	0,80€
Bouteille de vin	5,00€

**NOURRITURES**

Repas	12€
Frites	1,50€
Frites saucisses	3€
Frites andouillette	4€
Sandwich	2€
Américain	4€
Pâtisserie	1,50€

20<sup>ème</sup> délibération prix du repas bavarois

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide de fixer à 10,20 € le prix du repas bavarois pour les adultes et 5,10€ pour un enfant.

**Point 7 Débat d'Orientation Budgétaire**

Présenté par Bernard MARQUETTE

Intervention de Jacques DESMOULIN

Envisager d'augmenter les taux d'imposition de 5% en 2011 n'est pas anodin. Les Cosaciens, comme tous les français, sont confrontés à une avalanche de hausses en tous genres : gaz, essence, gasoil, produits alimentaires...

Ce sera la troisième année consécutive qu'une augmentation interviendra : + 3% en 2010, + 3% en 2009.

Pendant de nombreuses années, la majorité était ici très fière de ne jamais augmenter les impôts. Elle privilégiait l'emprunt. Nous nous sommes retrouvés dans une situation à devoir renégocier la dette afin de desserrer l'étau, avec retard d'ailleurs. Evidemment, nous n'allons pas accroître la dette. Le recours est donc à présent la fiscalité. Nos marges de manœuvre sont certes étroites si nous considérons la perte de 273 000€ de foncier bâtis d'Aventis.

Toutefois, lorsque nous regardons nos comptes administratifs, nous avons des marges dans les investissements budgétisés et non réalisés.

Je souhaite que nous y regardions de près dans l'élaboration du budget primitif 2011.

Intervention de Jean-Noël GUESNIER

Ce n'est jamais plaisant d'augmenter les taxes communales mais la fusion Sanofi-Aventis avec Winthrop Industrie, nous a fait perdre sur nos bases d'imposition notamment sur le Foncier Bâti en 2010 et sur la taxe professionnelle en 2006.

Ce sont ces pertes de recettes qui pénalisent notre budget depuis 5 ans et que nous sommes malheureusement dans l'obligation de récupérer sur les taux.

J'éviterai de comparer cette augmentation des taux à l'achat d'un carnet de timbres poste comme vient de le suggérer Jacques Desmoulin.



Toutefois, il faut se rendre à l'évidence que les 5% d'augmentation de nos taux, correspondent à une TH de 23 euros/an supplémentaires, pour une valeur locative moyenne équivalant à une maison avec confort de type F4/F5 bâtie sur 600 m<sup>2</sup>.

Ne perdons pas de vue que cette augmentation intègre les 2% du coût de la vie que la commune elle aussi subit de plein fouet dans son fonctionnement et ses investissements.

Je rappellerai que selon l'INSEE, la commune arrive en 3600<sup>ème</sup> place sur 36 000 communes (chiffres arrondis) pour le salaire moyen de ses administrés. A savoir que 11% des foyers cosaciens gagnent en moyenne plus de 11 000 euros/mois et que 25% des foyers retraités touchent plus de 3600 euros/mois. Notre rôle est donc de concentrer notre aide vers les plus démunis

En ce qui concerne les investissements, ils ont été réalisés en 2010 à hauteur de 75%. Dans les restes à réaliser, les trottoirs rue des Vineux et les stores de la médiathèque sont en cours de réalisation et seront probablement terminés pour le vote du budget primitif de 2011.

Je me dois une nouvelle fois remercier les services administratifs et Bernard MARQUETTE de la présentation de ce budget sincère qui ne présente aucun artifice de report de déficit.

### Point 8 Subvention aux associations

Présenté par Michel FONTAINE

#### 21<sup>ème</sup> délibération subventions aux associations

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité dont une voix qui ne prend pas par au vote**

Vote ainsi qu'il suit les subventions aux Associations pour 2011 :

ABC (badminton)	770,00€
ACCB (vélo)	620,00€
ALPACB	720,00€
ARCHERS	650,00€
ARVAL	400,00€
COMITE JUMELAGE	960,00€
COSACIENNE	620,00€
FCPE (association parents d'élèves)	75,00€
JUDO	1 000,00€
KARATE	530,00€
SOLEIL D'AUTOMNE	730,00€
Les FLORALINES Cosaciennes	400,00€
Tennis Club de Choisy au Bac	2700,00€
	+ 344,00€ Abonnement accès aux salles
TENDANSE ROCK	300,00€
TRETEAUX COSACIENS	500,00€
Tennis de Table de Choisy au Bac	840,00€
UNC-UNCAFN (anciens combattants)	350,00€
USCB	9 900,00€
Scouts et Guides de France	100,00€
Souvenir Français	75,00€
<b>NON AFFECTE</b>	<b>2 000,00€</b>
<b>TOTAL</b>	<b><u>24 584,00€</u></b>

### **Point 9 Indemnité de gardiennage église**

Présenté par Thérèse-Marie LAMARCHE

22<sup>ème</sup> délibération

Par circulaire n° IOC/D/100853/C du 4 janvier 2011, le Ministre de l'Intérieur a décidé de revaloriser pour l'année 2011 de 0,49% le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église.

Cette augmentation porte ainsi à 474,22€ l'indemnité qui sera reversée à la communauté des Filles de Notre Dame du Sacré Cœur à Choisy au Bac qui effectue le gardiennage de l'église.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Donne un avis favorable à ce dossier.

### **Point 10 Vacation distribution des sacs déchets verts**

Présenté par Thérèse-Marie LAMARCHE

Afin de procéder à la distribution des sacs plastiques pour la collecte des déchets ménagers sur le territoire de la commune, il vous est demandé d'accepter le recrutement de 2 personnes dans les conditions suivantes :

**Objet** : Distribution des sacs destinés à la collecte des déchets ménagers.

**Localisation** : Territoire de la commune de Choisy au Bac

**Nombre de distribution** : 1 avec 2 passages

**Durée** : 1 mois

**Rémunération** : Brute : 2 114,00€

Les salaires et les charges de ces agents sont compensés par une indemnité de 4958,03€ versée par l'ARC à la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Donne un avis favorable à ce dossier.

### **Point 11 Redevance d'occupation du domaine public**

Présenté par Pierre POILANE

En application des articles R 2333-105 à R 2333-111 du Code Général des Collectivités territoriales,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide d'instituer une redevance d'occupation du domaine public fixe par cette redevance le principe de l'indexation annuel.

Le montant est défini en fonction des valeurs définies dans le décret 2002-409 pour une population supérieure à 2000habitants et inférieure ou égale à 5000 habitants.

Soit pour Choisy au Bac en 2011 dont la population est de 3619 habitants :

$(0,183 \times 3619) - 213 = 449€ \times 1,1986 = 538€$

### **Point 12 Adhésion S.A.O (Société d'Aménagement de l'Oise)**

Présenté par Jean-Noël GUESNIER

Le 3 juillet 2009, les actionnaires réunis en assemblée Générale Extraordinaire ont décidé la transformation de la société d'économie mixte SEMOISE en SPLA (Société Publique Locale

d'Aménagement), dénommée SAO (Société d'Aménagement de l'Oise) conformément aux dispositions de l'article L.327-1 du code de l'urbanisme.

Cette forme de société anonyme se caractérise par le fait que son capital doit être composé exclusivement de collectivités territoriales.

Du fait de ce statut particulier, la SPLA peut travailler avec les collectivités qui en sont actionnaires dans le cadre des règles « in house », c'est-à-dire en échappant aux règles de mise en concurrence.

Pour pouvoir bénéficier de ces facilités, la collectivité doit être actionnaire de la SPLA.

Aussi, il est proposé que la commune de Choisy au Bac se porte acquéreur auprès du département de l'Oise de 1163 actions, d'une valeur nominale de 2,15€ soit 2 500,45€.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- D'approuve les statuts de la SPLA SAO fixant le capital social à 2 004 015€ et la valeur nominale de l'action à 2,15€.
- D'approuve le principe d'une participation dans la SPLA SAO.
- Souscrire une prise de participation au capital de la SAO et inscrire la somme correspondante au budget.
- Autorise Monsieur le Maire à porter la collectivité acquéreur d'actions au prix de 2,15€ l'action auprès du Département de l'Oise.
- Désigne Monsieur le Maire pour représenter la Collectivité à l'Assemblée spéciale des Actionnaires de la SAO avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre, et désigne Monsieur Bernard MARQUETTE comme suppléant.
- Désigne Monsieur le Maire comme représentant de la collectivité auprès de l'Assemblée Générale de la société et le dote de tous pouvoirs à cet effet et désigne Monsieur Bernard MARQUETTE comme suppléant.
- Dote Monsieur le Maire pour ce qui le concerne de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### **Point 13 Rapport d'activité du SIVOC**

Présenté Par Cathy BATAILLE

Lecture est faite par Madame BATAILLE du rapport annuel 2010 du SIVOC.

#### **Le Conseil Municipal, approuve le rapport annuel 2010 du SIVOC.**

#### **Point 14 Motion contre la fermeture de classe**

Présenté par Sylvie MAUREY

L'inspection académique de l'Education Nationale prévoit la fermeture d'une classe à l'école maternelle du Centre et d'une classe à l'école maternelle des Linières de Choisy au Bac à la rentrée de septembre 2011 prochain.

Le conseil municipal estime que cette mesure ne correspond pas à l'intérêt des familles et des enfants concernés. La fermeture de ces classes risquerait de ne pas permettre à certaines familles de scolariser leur enfant dès la rentrée prochaine, ce qui serait fort dommageable.

Cela est d'autant plus inacceptable que la commune a aujourd'hui des logements qui se libèrent avec l'implantation de la LPA, et a aussi des projets d'urbanisation importants.

En ce sens, les chiffres qui justifient aujourd'hui ces fermetures ne seront plus valables demain. Il faut aussi tenir compte qu'il est probable que d'ici la rentrée de nouvelles inscriptions soient enregistrées dans nos écoles.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Vote une motion afin que ces fermetures de classe soient abandonnées et afin de soutenir l'action entreprise par les enseignants et les parents d'élèves.

## **Point 15 Convention d'occupation d'espace public avec le Conseil Général**

Présenté par Jean-Noël GUESNIER

Considérant l'aménagement du carrefour des Buissonnets lié à la déviation de la rocade Nord Est et l'aménagement du viaduc.

Considérant que pendant ces travaux la mise en souterrain des Réseaux a été faite rue des Vineux (CD 130 entre le rond point et l'auberge des Buissonnets), ainsi que les accotements.

Considérant que durant cette période, la commune a saisi l'opportunité de réaliser les trottoirs de ce hameau et une liaison piétonne sur ce même chemin départemental 130 entre le carrefour des Buissonnets et la rue Kennedy, dangereux pour les cyclistes et les piétons.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide de passer à cet effet une convention avec le Conseil Général de l'Oise et autorise Monsieur le Maire à signer cet acte.

## **Point 16, règlement des brocantes organisées sur la commune**

Présenté par Olivier DHOURY

L'article 6 est modifié comme suit :

L'exposant s'interdit de crier, d'ameuter les visiteurs in s'interdit également toute pollution sonore, musique, utilisation de klaxon, trompe ou autre, les contrevenants pourront être exclus de la manifestation. L'heure matinale à laquelle l'installation des stands a lieu incite au calme et au respect du voisinage.

L'article 8 est modifié comme suit :

- a) Ayant pour but de faire de cette manifestation une véritable « brocante », composée « principalement de brocanteurs » particuliers ou professionnels, ne seront inscrits que des exposants vendant exclusivement des biens mobiliers d'occasion ou de collection (exception faite aux commerçants domiciliés à Choisy au Bac).
- b) Les quelques besoins ponctuel en restauration générés par cette manifestation seront assurés par les commerçants et associations de Choisy au Bac.
- c) Afin de répondre aux besoins du public et compte tenu de l'antériorité de certaines exceptions de l'article b, un quota fixé à deux confiseurs et trois stands alimentaires complémentaires pourra être appliqué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40